CANADIAN FENCING FEDERATION
TEAMWORK. PERFORM. INSPIRE

LIVRET DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2025/2026

Seniors

Préparé par : Fédération canadienne d'escrime
Mis à jour le 25 août 2025 www.Fencing.ca
Courriel : ed@fencing.ca

Table des matières

1. INTRODUCTION

2. MODIFICATIONS APPORTÉES À CE MANUEL

3. COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)

4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HAUTE PERFORMANCE (CSHP)

5. RETRAIT DE LA SÉLECTION

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

7. EXIGENCES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ

9. CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)

10. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

11. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS ET DU MONDE SENIORS de 2026

12. POLITIQUE DE LA FCE EN MATIÈRE D'APPELS DE SÉLECTION

13. DATES DE SÉLECTION

14. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

15. POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FIE ET DE LA CE

16. DISPOSITIONS DE SÉLECTION À LA SUITE D'UNE BLESSURE OU D'UNE MALADIE DOCUMENTÉE

17. SÉCURITÉ DANS LE SPORT

18. PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA)

ANNEXE A : TABLEAU DES POINTS DE HAUTE PERFORMANCE SENIOR

1. INTRODUCTION

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Le présent manuel contient les politiques de sélection que la Fédération canadienne d'escrime (FCE) utilisera pour sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada aux Championnats du monde de 2026, aux Championnats panaméricains de zone de 2026 et à d'autres événements internationaux seniors au cours de la saison 2025-2026. Ces informations permettront aux athlètes et à leurs entraîneurs d'élaborer leurs plans annuels d'entraînement et de compétition pour la saison.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'exactitude des informations contenues dans ce manuel, les lecteurs sont invités à consulter le directeur de la haute performance de la FCE (DHP@fencing.ca) s'ils ont des questions sur l'un des éléments qui y figurent.

De même, les dates des compétitions de sélection internationales sont exactes à la date de publication du présent manuel, mais les dates et les événements peuvent changer et changent effectivement. Veuillez vérifier les détails de la compétition avant de finaliser vos préparatifs de voyage. En outre, il incombe aux athlètes (et à leurs entraîneurs personnels) de se familiariser avec les informations contenues dans le présent document.

2. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT MANUEL

La FFC a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer que le contenu de ce manuel reste exact pendant toute la saison, mais en cas de changements, notamment en ce qui concerne les compétitions de sélection internationales, le directeur de la haute performance (DHP), en consultation avec le comité consultatif de la haute performance (CCHP), se réserve le droit d'apporter à ce manuel les modifications qu'il juge nécessaires pour garantir la sélection des meilleures équipes pour les événements de chaque saison.

Toute modification apportée au présent manuel sera communiquée directement à tous les membres du programme de haute performance. Cette clause ne peut être utilisée pour justifier des modifications après une compétition ou des épreuves de sélection faisant partie de la procédure de nomination interne, sauf en cas de circonstances imprévues.

L'objectif de cette section est également de permettre d'apporter des modifications au présent manuel qui pourraient s'avérer nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant que cela n'ait un impact sur les athlètes. L'objectif de ces modifications linguistiques doit être d'éviter tout litige quant à la signification des dispositions du présent manuel plutôt que de permettre d'apporter des modifications afin de justifier la sélection d'athlètes différents de ceux qui auraient été sélectionnés autrement.

Toutes les modifications doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.

3. COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)

Le Comité consultatif de haute performance sera consulté sur l'élaboration et l'interprétation des critères de sélection et du livret, ainsi que sur toute modification ultérieure apportée au livret. Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la haute performance (président).
- Au moins trois entraîneurs nationaux (un par arme).
- Un membre ayant une expérience de la compétition et/ou de l'entraînement au niveau international.
- Un membre représentant le conseil d'administration de la FCE.
- Le directeur général de la FCE.
- Tout autre membre supplémentaire nommé par le directeur de la haute performance sur une base ad hoc, lorsque cela est jugé pertinent pour une question spécifique.

4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HAUTE PERFORMANCE (CSHP)

Le comité de sélection de haute performance procédera à la sélection des athlètes pour tous les championnats du monde, les Jeux olympiques, les Jeux du monde universitaires, les championnats de zone panaméricains et les Jeux panaméricains. Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la haute performance (président).
- L'entraîneur national (ou son représentant) pour l'arme appropriée.
- Le directeur général de la FCE.
- Le président de la FCE ou un représentant du conseil d'administration de la FCE désigné par le président de la FCE.
- Un représentant du CCHP, à l'exclusion des membres susmentionnés.

5. RETRAIT DE LA SÉLECTION

Le comité de sélection de haute performance se réserve le droit de refuser ou de retirer un athlète de la sélection dans les cas suivants :

- Si l'athlète ne respecte pas le plan annuel d'entraînement et de compétition désigné du PHP. Des dérogations peuvent être demandées avant un événement spécifique. Les dérogations seront

accordées au cas par cas par le DHP en consultation avec l'entraîneur national.

- Si l'athlète ne satisfait pas aux critères spécifiques de préparation à la performance communiqués par écrit par l'entraîneur national, tels que les réunions obligatoires, l'engagement auprès de l'ÉIS, le respect des autres, etc.
- Si l'athlète n'a pas rempli les responsabilités identifiées dans l'«entente de l'athlète du PHP».
- Si l'athlète a des dettes impayées auprès de la FCE.
- Pour se conformer à une décision prise par l'organe disciplinaire compétent concernant une infraction disciplinaire de l'athète.

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

En cas de conflit d'intérêts apparent (par exemple, lorsqu'un athlète pressenti pour la sélection est un membre de la famille, un élève ou un membre du même club qu'un membre du comité), le membre du comité sera remplacé comme suit :

- Le DHP sera remplacé par une personne nommée par le directeur général de la FCE.
- L'entraîneur national sera remplacé par une personne nommée par le DHP.
- Le directeur général de la FCE sera remplacé par une personne nommée par le président.
- Le président de la FCE sera remplacé par un autre membre du conseil d'administration nommé par le conseil.

7. EXIGENCES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Les athlètes doivent être inscrits au programme de haute performance (PHP) pour pouvoir être sélectionnés pour participer à toutes les compétitions internationales (compétitions satellites de la FIE, Coupes du monde, compétitions de la Confédération européenne d'escrime (CEE), Championnats panaméricains et du monde). Cette Livret décrit les politiques et procédures relatives aux éléments suivants :

- Candidature au programme de haute performance (PHP).
- Sélection des athlètes de HP pour les équipes nationales pour :
- Championnats panaméricains seniors de zone de 2026.
- Championnats du monde seniors de 2026.
- Sélection des athlètes de HP pour les Coupes du monde seniors désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les Coupes du monde seniors non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les épreuves satellites FIE non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les épreuves non désignées du circuit des moins de 23 ans (U23) de la Confédération européenne d'escrime.

8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ

Les escrimeurs doivent être citoyens canadiens, posséder un passeport canadien valide et être admissibles à représenter le Canada avant les dates limites de sélection applicables pour participer à toute épreuve nécessitant une licence FIE (Coupes du monde satellites de la FIE, Coupes du monde seniors, compétitions du Grand Prix) ou pour être sélectionnés pour les Championnats du monde, les Jeux du monde universitaires, les Championnats panaméricains de zone, les Jeux panaméricains ou les Jeux olympiques ou paralympiques.

Les résidents permanents titulaires d'une licence de la CEE valide peuvent s'inscrire uniquement aux épreuves internationales de la Confédération européenne d'escrime (CEE). Les résidents permanents seront sélectionnés pour les épreuves de la CEE après les citoyens canadiens éligibles et selon le classement de HP actuel.

Les escrimeurs qui souhaitent changer de nationalité aux fins de l'inscription à la FIE doivent d'abord contacter par écrit le directeur de la haute performance en indiquant leur souhait de changer de représentation vers ou depuis le Canada, en expliquant les raisons de leur demande et en fournissant tout document justificatif. Les règles relatives au changement d'affiliation nationale sont régies par la FIE (voir la règle administrative 1.4 de la FIE et l'article 9.2 des statuts de la FIE disponibles sur https://fie.org/fie/documents/statutes-and-admin-rules).

9. CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)

Pour être admissible au programme de haute performance, un athlète doit :

- Être titulaire d'une licence FCE valide pour la saison 2025-2026, obtenue auprès de l'association provinciale d'escrime à l'adresse 2025-26 FCE Memberships
- Acheter une licence de la FIE et/ou une licence de la CEE pour la saison 2025-2026.
- Être citoyen canadien ou résident permanent ;
- Remplir le formulaire de candidature au PHP à l'adresse https://fencing.ca/PHP-application/ et
- Ne pas avoir de dettes impayées auprès de la FCE.

La FCE peut rejeter une demande d'adhésion au Programme de haute performance (PHP) ou suspendre l'adhésion d'un athlète au PHP s'il existe des motifs valables de le faire. Les exemples qui peuvent justifier un rejet ou une suspension de l'adhésion au PHP comprennent, sans s'y limiter, les dettes financières impayées envers la FCE et tout comportement qui enfreint le Code de conduite et d'éthique de la FCE ou le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Les points de sélection de HP obtenus pendant une suspension ne seront pas attribués, même une fois la suspension levée.

INSCRIPTION NORMALE : 500,00 $ si le paiement est effectué au plus tard le 25 septembre 2025.

INSCRIPTION TARDIVE : 650,00 $ si le paiement est effectué le 26 septembre 2025 ou après.

REMARQUE : Seuls les résultats des compétitions qui débutent après la finalisation de la demande d'inscription au PHP et le paiement seront inclus dans le classement du PHP. Les résultats des compétitions ayant débuté avant la fin du processus de candidature n'apparaîtront pas dans le classement du PHP (par exemple, un athlète qui s'inscrit et paie les frais de 650 $ à 10 h HNE le premier janvier 2026 pourra compter les résultats des compétitions qui débutent après 10 h HNE le 1er janvier 2026

Attentes de la FFC envers les athlètes de haut niveau lors des compétitions internationales

La FFC ententee une grande importance au professionnalisme sportif, au travail d'équipe, à l'inclusion, au dévouement et à l'engagement de l'ensemble du personnel, des athlètes et des bénévoles. Sur la base de ces valeurs, nous définissons clairement nos attentes envers tous les membres du programme de l'équipe nationale.

Soutien aux athlètes (individuel et en équipe) :

Tout athlète inscrit par la FCE pour représenter le Canada dans une discipline lors d'une compétition internationale de la FIE ou de la CEE chez les cadets, les juniors ou les seniors doit :

- Être physiquement présent dans la zone de compétition d'escrime pour soutenir l'équipe canadienne dans cette arme pendant la journée de compétition par équipe (que l'athlète participe ou non à la compétition). Aucun athlète n'est autorisé à s'absenter de l'épreuve par équipe (qu'il participe ou non à la compétition) sans l'entente écrit de l'entraîneur national et du DHP 14 jours avant l'épreuve.

- Porter une veste de survêtement de l'équipe canadienne de la FCE pour l'épreuve par équipe (tant pour les athlètes qui participent à la compétition que pour ceux qui soutiennent l'équipe).

- Pour toutes les épreuves par équipe de la Coupe du monde senior, être présent au souper d'équipe la veille de la compétition par équipe, sauf instruction contraire de l'entraîneur de l'équipe. Cela s'applique à tous les athlètes inscrits à l'épreuve individuelle.

- Épreuve par équipe : tous les escrimeurs sélectionnés pour une épreuve par équipe de la Coupe du monde senior doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipe. Les escrimeurs participants seront responsables du paiement des frais d'équipe de la FIE. L'entraîneur du projet lors de la compétition sélectionnera les escrimeurs pour l'épreuve par équipe. Si un athlète n'est pas en mesure de respecter les règles ci-dessus, il est prié de contacter l'entraîneur national et le DHP au moins 14 jours avant l'événement. Chaque cas sera examiné et approuvé par l'entraîneur national et le DHP au cas par cas.

Les exemptions suivantes pourront être accordées par le DHP et l'entraîneur national :

- Examen scolaire - une lettre sur papier à en-tête de l'école rédigée par l'enseignant est requise.

- Blessure de l'athlète pendant l'épreuve individuelle.

- Toute autre raison exceptionnelle jugée valable par l'entraîneur national et le DHP.

Si un athlète ne se présente pas à l'épreuve par équipe (sauf autorisation écrite de l'entraîneur responsable de l'équipe et du DHP), le comité consultatif de HP imposera des sanctions appropriées après consultation de l'entraîneur national. Ces conséquences peuvent inclure, sans s'y limiter, le retrait des points de HP obtenus lors de cette compétition, le retrait de tous les points de HP internationaux obtenus lors d'épreuves internationales précédentes et actuelles, ou le retrait du programme de HP, conformément au manuel des politiques de sélection nationale senior 2025-2026.

10. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Le classement de sélection du programme de haute performance est utilisé pour identifier les athlètes sélectionnés pour les compétitions internationales et pour les possibilités de financement de la FCE. Les athlètes seront classés en fonction de leur total de points obtenus lors des compétitions de sélection désignées au cours de la saison en cours.

Les ex aequo dans le classement de HP senior seront départagés comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) dans les compétitions internationales désignées.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat par position dans les derniers résultats obtenus par chaque athlète lors d'une compétition internationale désignée (Coupe du monde ou Grand Prix de la FIE).

Seuls les athlètes inscrits au programme de haute performance apparaîtront dans le classement de sélection du PHP.

11. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS DE ZONE ET DU MONDE SENIORS DE 2026

La FCE sélectionnera 4 athlètes par arme et par catégorie de sexe pour chacun des championnats panaméricains et du monde.

Pour être sélectionnés dans l'équipe des championnats panaméricains ou du monde seniors de 2026, les athlètes doivent remplir l'un des deux (2) critères suivants :

- Deux (2) (2) résultats parmi les 25 % premiers du nombre total de participants aux Coupes du monde ou aux épreuves du Grand Prix désignées au cours de la saison 2025-2026. **OU**

- Une (1) place dans le top 8 lors de la CAN de la division I de la USA Fencing en octobre 2025 ou janvier 2026 **ET** une (1) place dans les 25 % premiers du classement général d'une épreuve

désignée de la Coupe du monde ou du Grand Prix.

Si seulement quatre (4) athlètes remplissent ces critères, ces athlètes seront sélectionnés, quel que soit leur classement de HP.

Si plus de quatre (4) athlètes remplissent ces critères, la sélection sera basée sur le total des points de HP obtenus lors des épreuves de qualification, comme indiqué dans le tableau des points.

Si, dans une arme donnée, moins de quatre (4) athlètes remplissent ces critères, le comité de sélection haute performance (CSHP) sélectionnera des membres supplémentaires pour l'équipe, comme indiqué ci-dessous :

Si seuls trois (3) athlètes remplissent ces critères, ces trois (3) athlètes seront sélectionnés et le quatrième athlète sera sélectionné par le comité de sélection CSHP.

Si seuls deux (2) athlètes remplissent ces critères, ces deux (2) athlètes seront sélectionnés et deux (2) athlètes seront sélectionnés par le comité de sélection du CSHP.

Si un (1) seul athlète remplit ces critères, cet athlète sera sélectionné et trois (3) athlètes seront sélectionnés par le comité de sélection CSHP.

Si aucun athlète ne remplit ces critères, l'athlète ayant accumulé le plus de points de HP au cours de la saison sera sélectionné et les trois (3) autres athlètes seront sélectionnés par le comité de sélection.

Critères de sélection du comité

Le CSHP utilisera les critères suivants pour déterminer quels athlètes seront sélectionnés pour un tournoi :

Critères	Preuves	Pondération
Potentiel de performance	Résultats obtenus lors de tournois FIE désignés et non désignés, CAN, etc.	20
Performances passées	Amélioration démontrable des résultats au cours des deux (2) dernières saisons ou résultats passés significatifs (par exemple : classement parmi les 64 meilleurs aux championnats du monde, médailles lors d'événements désignés ou non désignés)	20
Engagement à l'entraînement	Preuve du respect d'un programme d'entraînement de 20 heures par semaine, conformément aux journaux d'entraînement hebdomadaires et mensuels soumis à l'entraîneur national.	10
Engagement et participation aux stages d'entraînement désignés de l'équipe nationale	Participation aux stages de l'équipe	10
Engagement dans les tournois	Nombre d'événements désignés et non désignés auxquels l'athlète a participé, tels que les tournois satellites, les CAN, les Coupes du monde, les Grands Prix, les Coupes du Canada et les Championnats canadiens.	10
Contribution aux résultats de l'équipe	Touches pour/contre, esprit d'équipe, commentaires des entraîneurs nationaux	10
Relations de travail avec le programme de l'équipe nationale et les entraîneurs	Retour d'information des entraîneurs nationaux	10
Problèmes disciplinaires	Cartons noirs, actions nécessitant une sanction disciplinaire formelle de la part des entraîneurs principaux ou de la FCE	Discrétionnaire, jusqu'à 100 % selon la gravité du problème

Faire preuve d'un caractère athlétique fort qui correspond aux valeurs et aux comportements d'un membre de l'équipe nationale du Canada, y compris, mais sans s'y limiter, le respect des autres athlètes et du personnel, le professionnalisme dans l'approche de l'entraînement.	Retour d'information des entraîneurs nationaux	Discrétionnaire, jusqu'à 100 % en fonction de la gravité du problème

12. POLITIQUE D'APPEL DE LA FCE EN MATIÈRE DE SÉLECTION

En cas de litige concernant la sélection, les athlètes peuvent consulter la *politique d'appel de la FCE* à l'adresse suivante *:*
http://fencing.ca/wp-content/uploads/Appeals-Policy.pdf

13. DATES DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS de 2026

- **Date : du 1er au 30 juillet 2026**
- **Lieu : Hong Kong**
- **Date de sélection : 26 mai 2026 (après la dernière Coupe du monde désignée de la saison)**
- **Nombre d'athlètes : 4**

CHAMPIONNATS ZONALES PANAMÉRICAINS SENIORS de 2026

- **Date : du 1er au 30 juin 2026 (à déterminer)**
- **Lieu : à déterminer**
- **Date de sélection : à déterminer**
- **Nombre d'athlètes : 4**

14. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les compétitions désignées pour chaque arme sont indiquées ci-dessous.
Pour chaque arme, les résultats suivants seront pris en compte dans le classement final :

- Meilleur résultat sur les deux (2) résultats de la Coupe Canada
- Le meilleur résultat sur les deux (2) résultats de la Coupe nord-américaine
- Les six (6) meilleurs résultats sur huit (8) en Coupe du monde ou en Grand Prix
- (Les athlètes qui ne participent à aucune CAN peuvent compter sept (7) des 8 huit (8) résultats de la Coupe du monde ou du Grand Prix)

COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES	CC#1	CC #2	CAN n° 1	CAN n° 2	CM n° 1	CM n° 2	CM n° 3	CM n° 4	CM n° 5	GP n° 1	GP n° 2	GP n° 3
ÉPÉE MASCULINE SENIOR												
dates	25 septembre	25 novembre	3-6 oct.	14-17 nov.	6-8 nov.	4-7 décembre	5-7 février	26-29 mars	26 mai	23-25 janvier	13-15 mars	8-10 mai
Lieux	Kingston	Vancouver	Salt Lake City	Fort Worth	Fujairah	Vancouver	Heidenheim	Marrakech	Berne	Doha	Budapest	Bogota
ÉPÉE FEMMES SENIORS												
dates	25 septembre	25 novembre	3-6 oct.	14-17 nov.	6-8 nov.	4-7 décembre	6-8[T] Fév	26-29 mars	22-24 mai	23-25 janvier	13-15 mars	8-10 mai
Lieux	Kingston	Vancouver	Salt Lake City	Fort Worth	Fujairah	Vancouver	Wuxi	Marrakech	Saint-Maur	Doha	Budapest	Bogota
FLEURET MASCULIN SENIOR												
dates	25 septembre	25 novembre	3-6 oct.	14-17 nov.	7-9 nov.	5-7 décembre	9-11 janvier	5-8 mars	30 avril-3 mai	5-7 février	20-22 mars	15-17 mai
Lieux	Kingston	Vancouver	Salt Lake City	Fort Worth	Tunis	Tokyo	Paris	Le Caire	À déterminer	Turin	Lima	Shanghai
FLEURET FEMININ SENIOR												
dates	25 septembre	25 novembre	3-6 oct.	14-17 nov.	7-9 nov.	5-7 décembre	9-11 janvier	5-8 mars	30 avril-3 mai	5-7 février	20-22 mars	15-17 mai
Lieux	Kingston	Vancouver	Salt Lake City	Fort Worth	Espagne	Busan	Hong Kong	Le Caire	À déterminer	Turin	Lima	Shanghai
SABRE MASCULIN SENIOR												
dates	25 septembre	25 novembre	3-6 oct.	14-17 nov.	6-9 nov.	22-25 janvier	6-8 mars	27-29 mars	22-24 mai	4-6 décembre	9-11 janvier	1-3 mai
Lieux	Kingston	Vancouver	Salt Lake City	Fort Worth	Oran	Salt Lake City	Padoue	Budapest	Le Caire	Orléans	Tunis	Séoul
SABRE FEMININ SENIOR												
dates	25	25	3-6 oct.	14-17	6-9 nov.	22-25	6-8 mars	22-24 mai		4-6	9-11	1-3 mai

	septembre	novembre		nov.		janvier				décembre	janvier	
Lieux	Kingston	Vancouver	Salt Lake City	Fort Worth	Oran	Salt Lake City	Athènes	Lima		Orléans	Tunis	Séoul

Remarques : les épreuves de la CAN peuvent être remplacées par d'autres compétitions si les conditions d'inscription de la USA Fencing (c'est-à-dire les limitations du nombre d'athlètes autorisés à s'inscrire) changent de manière significative.

15. POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FIE ET DE LA CEE

Seule la FCE peut inscrire des escrimeurs aux épreuves désignées ou non désignées de la Coupe du monde senior, du Grand Prix et des épreuves satellites, via le site web de la FIE.

Les athlètes mineurs participant à l'une des épreuves susmentionnées doivent être accompagnés d'un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre tuteur, comme indiqué dans une lettre envoyée à la FCE).

Procédures d'inscription : les athlètes du programme de HP ne peuvent faire des demandes d'inscription aux épreuves de la FIE qu'en ligne, via le système d'adhésion. Le lien sera publié sur www.fencing.ca sous l'onglet «Haute Performance».
Pour toutes les compétitions de la CEE, les athlètes doivent faire leur demande d'inscription par courriel à l'adresse suivante : internationalentries@fencing.ca .

Les athlètes ne doivent pas organiser leur voyage avant d'avoir reçu un courriel confirmant leur inscription.

Seuls les athlètes figurant dans le classement haute performance à cette arme sont éligibles à la sélection. Pour toute compétition internationale désignée ou non désignée, les athlètes figurant dans le classement du programme de HP ont la priorité sur tous les autres athlètes pour la sélection.

Date limite d'inscription : les athlètes du programme de HP doivent faire leur demande d'inscription au moins trente (30) jours avant le premier jour de compétition de toute compétition FIE désignée ou non désignée OU selon la date limite communiquée par l'entraîneur de l'équipe nationale.

Retraits d'une compétition de la FIE : Les retraits doivent être reçus par la FCE par courriel à l'adresse suivante : hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Les messages vocaux ne sont pas acceptés. **Les escrimeurs qui se retirent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront infliger une amende équivalente à 500 euros en dollars canadiens et seront suspendus de toute inscription à une compétition internationale future jusqu'au paiement de l'amende**.
Des exceptions à cette amende seront envisagées si le tireur se retire en raison d'un cas de «force majeure», tel qu'une blessure ou une maladie, qui l'empêche de participer à la compétition. La preuve du cas de «force majeure» (par exemple, un certificat médical) doit accompagner la notification de retrait, qui doit être envoyée par courriel avec la demande de retrait avant la date prévue de la compétition.

Limites d'inscription :
La FCE sélectionnera un maximum de douze (12) tireurs par arme pour chaque épreuve désignée de la

Coupe du monde senior et du Grand Prix[1] , et un maximum de quatre (4) tireurs pour chaque épreuve non désignée de la Coupe du monde ou Satellite. Bien que les compétitions non désignées ne comptent pas pour les points de classement du PHP de la FCE, les athlètes sont encouragés à participer aux Coupes du monde non désignées et aux épreuves Satellite de la FIE afin d'acquérir de l'expérience et d'améliorer leur classement de la FIE.

COUPES DU MONDE ET ÉPREUVES DU GRAND PRIX SENIORS DÉSIGNÉES (FIE)

Politiques de sélection : Toutes les sélections pour les Coupes du monde et les épreuves Grand Prix seniors désignées seront effectuées selon les critères suivants :

- Les huit (8) meilleurs athlètes (avec un minimum de 1 point FIE) du classement senior de la FIE pour cette arme seront sélectionnés.
- Les deux (2) meilleurs escrimeurs du classement de HP junior qui ne sont pas déjà qualifiés seront sélectionnés.
- Deux (2) escrimeurs du classement de HP seront sélectionnés à la discrétion d'un comité composé du directeur de la haute performance, du directeur général et de l'entraîneur national.

Épreuve par équipe : les escrimeurs participant à l'épreuve par équipe seront sélectionnés par l'entraîneur national. Tous les escrimeurs sélectionnés pour une Coupe du monde senior désignée doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipe et à respecter les conditions des «**Attentes de la FCE envers les athlètes lors des compétitions internationales»**.

COUPES DU MONDE SENIORS NON DÉSIGNÉES, ÉPREUVES SATELLITES (FIE) ET COMPÉTITIONS CEE U-23 (MOINS DE 23 ANS)

Politiques de sélection : Toutes les sélections pour les Coupes du monde seniors non désignées, les épreuves satellites et les épreuves CEE U-23 seront effectuées conformément à la politique de la FCE relative aux compétitions internationales non désignées.

COUPES DU MONDE SENIORS ET ÉPREUVES DU GRAND PRIX ORGANISÉES AU CANADA

Dans le cas des Coupes du monde seniors ou des épreuves du Grand Prix FIE, lorsque le Canada, en tant que pays hôte, est autorisé à inscrire jusqu'à trente (30) athlètes, le processus de sélection sera le suivant :

- Les douze (12) meilleurs Canadiens au classement senior de la FIE à la date d'inscription (minimum 1 point FIE)
- Les huit (8) meilleurs juniors du classement du PHP canadien à la date d'inscription (doivent avoir des points PHP juniors)
- Les deux (2) meilleurs cadets du classement du PHP canadien à la date d'inscription (doivent avoir

[1]À l'exception des événements organisés au Canada, comme détaillé ci-dessous.

des points de HP cadets)

- Si un escrimeur junior figure parmi les douze (12) premiers du classement senior de la FIE à la date de sélection, le prochain escrimeur du classement junior du PHP sera sélectionné. Si un escrimeur cadet figure parmi les douze (12) premiers du classement senior de la FIE ou parmi les huit (8) premiers du classement junior du PHP, le prochain escrimeur du classement cadet du PHP sera sélectionné.
- Les huit (8) derniers escrimeurs seront sélectionnés par le CSHP sur la base des recommandations de l'entraîneur national.

Veuillez noter que tous les athlètes sélectionnés doivent être membres actuels du programme de HP de la FCE et posséder une licence FIE valide pour être éligibles à participer à toute Coupe du monde, quel que soit le lieu où elle se déroule.
(*Veuillez noter que des athlètes supplémentaires peuvent être sélectionnés par l'entraîneur national afin de compléter les poules le jour de la compétition).*

COUPES D'AMÉRIQUE DU NORD (CAN) (USA FENCING)

Les Coupes nord-américaines de division 1 (CAN de Div I) sont organisées par la USA Fencing (USFA) et sont désignées comme compétitions de sélection internationales pour le classement de sélection du PHP de la FCE.

Sélection : les escrimeurs doivent acheter une licence d'escrimeur étranger auprès de la USFA et se conformer aux règles de la USFA. Les licences d'escrimeur étranger sont disponibles via ce lien : Adhésions à USA Fencing

La USFA impose une norme minimale pour les CAN de division 1, exigeant que les escrimeurs aient un classement «A», «B» ou «C» pour s'inscrire à une CAN de division I.
De plus, pour la saison 2025-2026, la USFA imposera des limites d'inscription pour les CAN de division I, junior et cadet. L'explication de la USFA concernant ce processus est disponible ici : Processus d'inscription à USA Fencing

La FCE publie chaque année une liste des lettres obtenues au Canada et partage ces informations avec la USFA afin qu'elle puisse mettre à jour sa base de données.

Les escrimeurs sont responsables de leur propre inscription et de l'organisation de leur voyage pour les compétitions de la *North American Cup* (CAN). Avant de réserver vos vols ou vos hôtels pour les événements de la CAN, veuillez confirmer toutes les dates, les lieux et les dates limites d'inscription sur le site web de la USFA à l'adresse suivante : USA Fencing

16. DISPOSITIONS DE SÉLECTION À LA SUITE D'UNE BLESSURE OU D'UNE MALADIE DOCUMENTÉE

L'entraîneur national, en collaboration avec le directeur de HP, peut sélectionner pour l'équipe nationale ou pour une compétition un athlète qui a été blessé ou malade pendant une partie de la saison, quel que soit son classement, si, dans les sept (7) jours suivant la blessure ou la maladie, et avant son absence à la compétition, l'athlète a soumis à la FCE un rapport de blessure accompagné d'un plan de rétablissement. L'athlète doit avoir été membre de l'équipe nationale (c'est-à-dire avoir été sélectionné pour les Championnats panaméricains ou du monde) dans sa catégorie au cours des deux (2) saisons précédentes.

http://fencing.ca/wp-content/uploads/Injury-Form-March-2016.pdf

17. SÉCURITÉ DANS LE SPORT

Tous les athlètes, les parents d'athlètes âgés de moins de dix-huit (18) ans, les entraîneurs et les autres

membres du personnel ou de l'équipe qui se rendent à une compétition ou participent aux activités de l'équipe sont tenus de suivre le module de formation «Safe Sport» (Sport sécuritaire) de l'Association canadienne des entraîneurs ou le programme applicable de Respect et Sport, de suivre le **NOUVEAU** module de formation du Programme canadien pour la sécurité dans le sport (PCSS) et de remplir le formulaire de consentement, et de se familiariser avec les informations figurant sur la page «Sport sécuritaire» du site web de la FCE, y compris le manuel des politiques de la FCE en matière de sport sécuritaire.

18. PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA)

Pour plus d'informations sur le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de la FCE et de Sport Canada, veuillez consulter la documentation disponible sur le site Web de la FCE sous l'onglet «Programme de haute performance».

ANNEXE A : TABLEAU DES POINTS DE HAUTE PERFORMANCE SENIOR

Place	Épreuves désignées de la FIE	CAN de D1	Championnats canadiens seniors et Coupes du Canada
1	32000	4000	500
2	26000	3000	400
3	20000	2000	300
5-8	14000	1000	150
9-16	8000	500	75
17-32	4000	250	
33-64	2000	100	
65-96	1000		